



SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE NORMANDIE

# **PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE 2020 – 2024**

**Avenant n°1 du 15/12/21**

Entre :

**SEMINOR**, sise 16 place du Général Leclerc à FECAMP (76400), représentée par Madame Fouzia BOUFAGHER, Directrice Générale,

ci-après désigné par «Le bailleur»,

Et :

**L'Association Les Champs verts** affiliée CNL - localisée à SAINT ROMAIN DE COLBOSC et représentée par Monsieur Bernard HAUGUEL, Président, élu représentant des locataires aux dernières élections du 10/12/2018,

Et :

**L'Amicale de la résidence Les Hêtres**, affiliée CNL - localisée à HAUTOT SUR MER et représentée par Monsieur Lucien DESORMEAUX, Président.

Le bailleur et les associations ont convenu et arrêté ce qui suit :

## **Objet de l'avenant :**

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de versement de la subvention annuelle.

La rédaction de l'article 2.5 du Plan de concertation locative 2020-2024 est modifiée comme suit (modification en gras italique) :

### **Article 2.5: Moyens mis à disposition des associations par le bailleur**

#### Moyens matériels

- ↳ Le bailleur met à disposition pour les séances des conseils (et réunions préparatoires), des locaux situés au siège.
- ↳ Le bailleur assure le secrétariat des Conseils de Concertation Locative et procède à la reproduction de tous les documents nécessaires à la tenue des conseils.
- ↳ Le bailleur met à la disposition des panneaux d'affichage dans chaque bâtiment d'habitation aux associations et groupements de locataires pour leurs communications sur le logement, l'habitat et les travaux. La localisation du panneau est définie par l'organisme bailleur selon les contraintes budgétaires et techniques des halls d'entrée des bâtiments.

#### Moyens financiers

Une enveloppe financière sera allouée à l'ensemble des associations par le bailleur sur décision du Conseil d'Administration et sur présentation des justificatifs afin de permettre la prise en charge des dépenses liées à l'exercice de la mission des représentants des locataires dans le cadre du Conseil de concertation locative.

Le montant de la subvention totale annuelle à répartir est fixé en Conseil d'Administration à 2€ par logement du patrimoine concerné par le Plan et par année civile.

Ces moyens sont répartis entre les associations de locataires en fonction de leurs résultats aux dernières élections des représentants des locataires.

Il sera notamment pris en compte dans l'enveloppe globale de cette subvention :

- ↳ le financement de la formation des membres du CCL,

- ↳ le financement des projets associatifs prévus dans le cadre du plan de concertation locative et après accord préalable du bailleur,
- ↳ le versement d'indemnités de participation au Conseil de Concertation Locative, selon les mêmes règles applicables à l'ensemble des membres administrateurs de la société au Conseil d'administration, encadré par une délibération en vigueur,
- ↳ tout achat inhérent au bon fonctionnement des réunions du CCL,
- ↳ le financement des actions favorisant le lien social.

Il est précisé par ailleurs qu'une association présente sur le patrimoine qui n'aurait pas présenté de candidats aux élections mais qui répondrait aux autres conditions (affiliation à une organisation nationale et présence sur le patrimoine) ne pourra pas bénéficier de cette contribution financière prévue par la loi.

***En début d'année civile, soit à compter du 01/01/2022, une avance de 25% de l'enveloppe financière globale, par association éligible pour l'ensemble des associations, sera versée au titre de l'exercice 2022 par la société SEMINOR aux associations bénéficiaires ; le solde étant versé ultérieurement en cours d'exercice sur présentation de justificatifs et présentation d'un bilan des actions menées de l'année N-1.***

***Le règlement s'effectuera exclusivement par virement bancaire en un unique versement de l'avance, réalisé au cours du 1er trimestre de l'année en cours.***

Une ligne budgétaire sera ouverte pour chaque association. Les frais engagés feront l'objet d'un remboursement sur justificatif. Cependant des avances ponctuelles seront débloquées pour les dépenses importantes. Enfin, un bilan annuel sera adressé par les Associations bénéficiaires au bailleur au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Fait à Fécamp le 15/12/2021, en autant d'exemplaires que de parties.

Signatures :

**Fouzia BOUFAGHER**

Directrice Générale  
de SEMINOR

A blue ink signature of the name "Fouzia BOUFAGHER" enclosed in a black rectangular border.

---

**Bernard HAUGUEL**

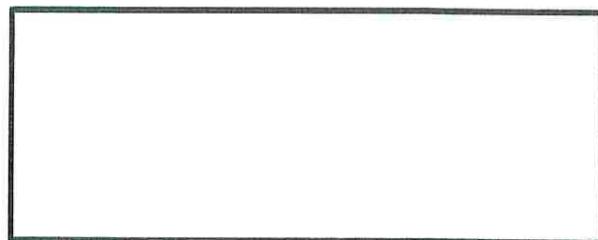
Président de l'association  
Les Champs Verts

A light blue ink signature of the name "Bernard HAUGUEL" enclosed in a black rectangular border.

---

**Lucien DESORMEAUX**

Président de l'Amicale de  
La résidence Les Hêtres

An empty black rectangular box intended for the signature of Lucien DESORMEAUX.